

ORIENTATION DE GESTION

Objectif de gestion

Le Fonds OFI RS MONETAIRE a pour objectif d'offrir aux investisseurs un rendement, après déduction des frais de gestion réels, supérieur à l'indice EONIA Capitalisé (European Overnight Index Average), sur un horizon de placement de 6 à 12 mois et d'obtenir une progression régulière de la valeur liquidative. Dans un environnement de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative de l'OPCVM pourrait être amenée à baisser et, par conséquent, connaître une progression irrégulière.

Indicateur de référence

L'indice EONIA Capitalisé est la principale référence du marché monétaire de la zone euro. L'EONIA correspond à la moyenne des taux interbancaires au jour le jour transmis à la Banque centrale européenne (BCE) par un panel de banques de référence et pondéré par le volume des opérations traitées. Il est calculé par la BCE sur une base de nombre de jours exact/360 jours et publié par la Fédération bancaire européenne.

Stratégie de gestion

Le processus de gestion du Fonds utilise essentiellement les leviers de performance cités ci-dessous afin de réaliser l'objectif de gestion :

- Stratégie de Détention de titres
- L'allongement de la durée des investissements pour capter des spreads plus élevés. Toutefois dans un environnement de pente de taux très faible, le Fonds se réserve la possibilité d'investir sur des titres de maturité plus courte au couple rendement/risque plus attractif.
- L'acquisition d'obligations, jusqu'à 50% de l'actif net (avec maximum 35% d'obligations dont la maturité résiduelle est > 9 mois), car leur rendement est fréquemment supérieur à celui des TCN.
- Le Fonds est investi à 70% minimum de l'Actif Net en Titres de Créance Négociables et instruments du marché monétaire et interbancaire français et étrangers (zone euro et pays membres de l'OCDE éligibles selon les critères de la Société de Gestion). Les obligations d'émetteurs privés ou publics ne pourront pas excéder 50% de l'actif net du Fonds. Toutefois, au sein de la Zone Euro, des investissements pourront être réalisés sur des pays listés comme « périphériques » selon les critères de la société de gestion dans la limite de 40% de l'actif net.
Par « périphériques », il faut entendre à ce jour Portugal – Italie – Irlande – Espagne. En outre, les investissements « corporate et souverain » sont exclus sur la Grèce.

La société de gestion a mis en place une politique de sélection de titres fondée notamment sur la durée de vie, la nature, la qualité de crédit, la liquidité et la rentabilité des instruments financiers.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille.

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- **dimension Environnementale** : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts
- **dimension Sociétale** : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption...)
- **dimension de Gouvernance** : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée.

L'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance. A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une Note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés (avec une pondération de 70% pour les enjeux ES et de 30% pour la gouvernance), d'autre part d'éventuels malus lié à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés (malus maximum de 0.75), et d'éventuels bonus liés à l'analyse des outils de pilotage de la RSE (bonus maximum de 1). Cette note ESG est calculée sur 10.

Au niveau de l'univers d'investissement d'OFI RS MONETAIRE :

L'univers analysé éligible est défini par la limitation des sociétés présentant les moins bons Scores ISR (Scores Best In Class établis par notre Pôle ISR) de l'ensemble des émetteurs couverts par une analyse ESG (émetteurs privés internationaux soit environ 2700 actuellement, désignés ci-après par le terme « univers analysé »)

L'univers d'investissement éligible est défini par la limitation du pourcentage d'émetteurs les moins avancés dans le portefeuille.

La sélection des émetteurs en portefeuille sera composée au minimum

- de 60 % des deux meilleures catégories ISR (Leaders et Impliqués)
- et de 75 % des trois meilleures catégories ISR (Leaders, Impliqués et Suiveurs)

Pour information les incertains présentent de meilleures performances ISR que les « sous surveillance » puisqu'ils correspondent à la catégorie ayant un Score ISR supérieur aux 15 % les moins bons.

Le FCP adhère au Code de Transparence AFG Eurosif pour les Fonds ISR ouverts au public, disponible sur le site internet www.ofi-am.fr. Ce Code décrit de manière détaillée la méthode d'analyse extra financière ainsi que le processus de sélection ISR appliqué.

Le Fonds investira dans des titres de créance et instruments du marché monétaire répondant aux caractéristiques suivantes :

- La durée de vie résiduelle maximale à l'acquisition des titres susceptibles d'être acquis par le Fonds est limitée à 397 jours, mais peut aller jusqu'à deux ans à condition qu'une révision de taux soit prévue dans un délai inférieur à 397 jours ;
- Afin de limiter l'exposition aux risques de crédit et de liquidité, la Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date de remboursement effectif (i.e. date d'échéance finale) des titres composant le portefeuille (« DVMP » ou « Weighted Average Life - WAL ») ne pourra pas excéder 12 mois.
- Afin de limiter l'exposition au risque de taux, la Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à l'échéance (i.e. date de remboursement ou date de révision du taux d'intérêt) des titres composant le portefeuille (« MMP » ou « Weighted Average Maturity - WAM ») ne pourra pas excéder 6 mois.

Les titres acquis en portefeuille doivent, au moment de l'acquisition, être considérés de haute qualité par l'équipe de gestion en application de sa politique interne. Cette politique prend notamment en compte la qualité de crédit de l'instrument, la nature de la classe d'actif de l'instrument, le profil de liquidité et pour les instruments financiers structurés, les risques opérationnels et les risques de contrepartie.

Pour la détermination de la haute qualité d'un titre, l'équipe de gestion peut également se référer, de manière non exclusive et non mécanique, aux notations court terme des agences de notation enregistrées auprès de l'ESMA qui ont noté l'instrument et qu'elle jugera les plus pertinentes. Elle veillera à ce titre à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations.

L'équipe de gestion dispose ainsi de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres en portefeuille et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation.

En cas de dégradation de la qualité d'un titre détenu en portefeuille, le gérant aura la possibilité de le conserver sous

réserve de l'accord de l'analyse crédit ou du Risk Management. A défaut, le gérant devra le céder en tenant compte de l'intérêt des porteurs.

Le Fonds pourra intervenir sur les marchés réglementés, les marchés organisés et les marchés de gré à gré principalement par le biais de contrats de futures et de swaps.

L'ensemble de ces instruments est utilisé pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques de taux et de crédit. L'exposition au risque change est nulle, le Fonds neutralise le risque de change par l'utilisation d'instruments financiers dérivés de type « swaps », notamment de « swaps de devises ».

Le recours aux instruments dérivés est effectué dans la limite de 100% d'engagement par rapport à l'actif net du Fonds.

Profil des risques

Classification AMF : Monétaires

Le profil de risque du Fonds est adapté à un horizon d'investissement compris entre 6 et 12 mois. Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du Fonds est soumise aux fluctuations des marchés et qu'elle peut varier fortement. La société de gestion ne garantit pas aux souscripteurs qu'ils ne subiront pas de pertes suite à leur investissement dans le Fonds, le capital investi peut ne pas être intégralement restitué.

Le porteur s'expose principalement aux risques suivants :

Risque de crédit

Une partie du portefeuille peut être investie en obligations. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur liquidative du Fonds peut baisser. Le risque de crédit pourra s'avérer plus prononcé sur les investissements en titres corporate des pays « périphériques ».

Risque de taux

Le Fonds est investi en produits de taux. Il est donc soumis aux variations des taux d'intérêt.

Risque de contrepartie

Le Fonds sera exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclus avec un établissement de crédit. Le Fonds est donc exposé au risque que cet établissement de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces instruments. Le risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme est limité à tout moment à 10% de l'actif net du Fonds par contrepartie.

Risque de perte en capital

Le Fonds n'offre pas de garantie ni protection du capital. Le capital initialement investi peut ne pas être entièrement restitué. Pour les produits de taux, le risque de perte en capital correspond au risque de défaillance de l'émetteur et/ou à de fortes évolutions des taux d'intérêt.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE EN COURS

A compter du 17 janvier 2017, changement de dénomination du FCP OFI TRESORERIE PERFORMANCE ISR au profit d'OFI RS MONETAIRE.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE PRECEDENT

Depuis le 17 octobre 2016, mise à jour du prospectus afin de faire évoluer la politique de notation des titres Haute Qualité - la rubrique ISR a été détaillée.

CHANGEMENT(S) A VENIR

A partir du 07 juillet 2017, les investissements pourront désormais être réalisés sur des pays listés comme « périphériques » selon les critères de la société de gestion dans la limite de 40% de l'actif net au lieu de 30% précédemment.

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur la période du 01/01/2017 au 30/06/2017, le FCP n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

État du patrimoine

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du code monétaire et financier	2 460 357 978,08
Avoirs bancaires	31 186 104,12
Autres actifs détenus par l'OPC	2 829 796,51
Total des actifs détenus par l'OPC	2 494 373 878,71
Comptes financiers	-
Instruments financiers et Dettes	-423 713,85
Total des passifs	-423 713,85
Valeur nette d'inventaire	2 493 950 164,86

Evolution de l'actif net

	29/06/2017	29/12/2016	30/12/2015	30/12/2014	30/12/2013	30/12/2012
ACTIF NET						
en EUR	2 493 950 164,86	3 043 859 713,04	1 854 994 892,49	1 226 470 535,75	571 705 841,08	685 660 429,24
Nombre de titres						
Catégorie de parts MG	-	-	-	-	4 358,3727	6 651,4023
Catégorie de parts IC	24 698,2543	30 112,0204	18 364,2959	12 157,4469	1 204,0943	-
Catégorie de parts ID	-	-	-	0,0998	-	-
Valeur liquidative unitaire						
Catégorie de parts MG EUR	-	-	-	-(1)	103 450,17	103 085,09
Catégorie de parts IC EUR	100 976,77	101 084,53	101 010,94	100 881,42	100 350,47 ⁽³⁾	-
Catégorie de parts ID EUR	-	-	-(4)	100 151,00 ⁽⁵⁾	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)						
en EUR	-	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)						
Catégorie de parts ID						
en EUR	-	-	-	190,88 ⁽⁶⁾	-	-
Date de distribution	-	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)						
Catégorie de parts MG EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts IC EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts ID EUR	-	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire						
Catégorie de parts MG EUR	-	-	-	-	640,41 ⁽²⁾	926,99
Catégorie de parts IC EUR	-	-2,87	159,55	620,57	623,96	-
Catégorie de parts ID EUR	-	-	-	-168,43	-	-

(1) La catégorie de parts MG a été absorbée par la catégorie de parts IC sur la valeur liquidative du 14/07/2014 d'un montant de € 103 798.40.

(2) La capitalisation unitaire à partir de 31/12/2013 est celle du résultat et des plus ou moins-values nettes.

Pour les exercices précédents, la capitalisation unitaire est uniquement celle du résultat.

(3) La catégorie de parts OFI (devenue IC) a été créée le 06/01/2013 avec une valeur nominale de EUR 100 000.

(4) La catégorie de parts ID a été supprimée le 25/03/2015.

(5) La catégorie de parts ID a été créée le 27/07/2014 avec une valeur nominale de EUR 100 000.

(6) La catégorie de parts ID a été liquidée avant la distribution du résultat de l'exercice clos au 31/12/2014, ce dernier a été donc capitalisé.

Portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	98,65	98,64
Actions	-	-
Obligations	25,29	25,29
AMADEUS FINANCE BV 0.625% 02/12/2017	0,23	0,23
ANHEUSER 4% 26/04/2018	0,42	0,42
AP MOLLER MARSK 4.375% 24/11/2017	0,99	0,99
ARKEMA 4%10-25/10/2017	0,10	0,10
BANCA IMI SPA 5.00% 12/09/2017	0,03	0,03
BBVA SENIOR FINANCE 3.75% 17/01/2018	0,67	0,67
BMW FINANCE NV FRN 27/11/2017	2,41	2,41
BOUYGUES 4% 12/02/2018	0,80	0,80
CAIXABANK 3.125% 14/05/2018	0,52	0,52
CARLSBERG BREWERIES A/S 3.375% 13/10/2017	0,25	0,25
COFIROUTE 5.25% 30/04/2018	0,37	0,37
CREDIT SUISSE AG LONDON FRN 10/11/2017	0,60	0,60
DAIMLER AG FRN 09/03/2018	0,76	0,76
DANONE 1.25% 06/06/2018	0,39	0,39
ENEL SOC AZIONI 4.75% 06/12/2018	0,25	0,25
ENEL SOCIETA PER AZIONI 4.875% 20/02/2018	0,24	0,24
FCA CAPITAL IRELAND PLC 1.250% 13/06/2018	0,26	0,26
FCE BANK PLC 1.75% 21/05/2018	0,75	0,75
FCE BANK PLC FRN 10/02/2018	0,41	0,41
FCE BANK PLC FRN 11/08/2018	1,64	1,64
FGA CAPITAL IRELAND 2.875% 26/01/2018	0,22	0,22
GDF SUEZ 5.125% 19/02/2018	0,25	0,25
IMPERIAL TOBACCO 4.5% 05/07/2018	1,04	1,04
INTESA SANPAOLO SPA FRN 15/05/2018	0,10	0,10
JCDECAUX SA 2% 08/02/2018	0,24	0,24
LEGRAND 4.375% 21/03/2018	0,08	0,08
MANPOWER GROUP 4.5% 22/06/2018	0,46	0,46
MEDIOBANCA 0% 12/12/2017	0,21	0,21
MEDIOBANCA TF/TV 31/01/2018	0,48	0,48
RCI BANQUE 2.875% 22/01/2018	0,32	0,32
RCI BANQUE SA FRN 16/07/2018	0,36	0,36
RED ELECT 4.75% 16/02/2018	0,23	0,23
REPSOL INT FIN 4.375% 20/02/2018	1,05	1,05
SAFRAN SA VAR 28/06/2019	0,58	0,58
SANTANDER CONSUMER BANK 0.625% 20/04/2018	1,82	1,82
SANTANDER INTL DEBT SA FRN 08/03/2018	1,61	1,61
SNAM 3.875% 19/03/2018	0,20	0,20
SOCRAMBANQUEE3R+0.70% 28/11/2017	0,56	0,56
TELEFONICA 4.797% 21/02/2018	1,03	1,03

Portefeuille titres (suite)

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
TELEFONICA EMISIONES FRN 11/12/2017	2,00	2,00
THALES SA 1.625% 20/03/2018	0,07	0,07
TRNIM 2 7/8 02/16/2018	0,20	0,20
VEOLIA ENV 5.375% 28/05/2018	0,08	0,08
Titres de créances	73,36	73,35
AXA BANQUE E3R+0.003% 19/06/2019	1,20	1,20
AXA BANQUE FINANCEM CDN 11/05/2018	0,20	0,20
AXA E3R+0.25% 15/01/2018	1,20	1,20
BFCM EONICAP + 0.18% 26/10/2017	0,40	0,40
BFCM EONICAP + 0.23% 05/10/2017	3,61	3,61
BNP PARIBAS OIS+0.07% 09/03/2018	5,21	5,21
BNP PARIBAS OIS+0.09% 16/02/2018	3,61	3,61
BPCE EONICAP + 0.15% 18/01/2018	1,20	1,20
BPCE EONICAP+0.20% 26/10/2017	1,60	1,60
BPCE EONICAP+0.25% 11/10/2017	4,81	4,81
BPCE EONICAP+0.18% 02/11/2017	0,40	0,40
CAISSE CENTRALE DE CREDIT MUT OIS+0.08% 15/03/2018	1,20	1,20
CIC EONICAP+0.18% 26/10/2017	0,40	0,40
CREDIT AGRICOLE OIS+0.09% 16/02/2018	3,21	3,21
CREDIT INDUSTRIEL COMM EONICAP+0.23% 05/10/2017	3,61	3,61
CREDIT SUISSE AG CDN 03/01/2018	2,01	2,01
ENGIE EONICAP+0.29% 21/11/2017	0,68	0,68
ENGINE EONICAP+0.32% 04/07/2017	2,00	2,00
FONCIERE DES REGIONS E3R+0.35% 16/10/2017	0,80	0,80
ILIAD BTRPRE CPTE ZCP 13/10/2017	0,40	0,40
ILIAD ZCP 30/06/2017	0,47	0,47
ILIAD ZCP 31/10/2017	0,80	0,80
ING BANK N.V EONICAP + 0.26% 29/08/2017	2,40	2,40
ING BANK OIS+0.09% 16/02/2018	2,61	2,60
INTESA SANPAOLO BAN ZCP 06/04/2018	0,80	0,80
INTESA SANPAOLO BAN ZCP 12/04/2018	1,20	1,20
INTESA SANPAOLO BAN ZCP 15/05/2018	0,60	0,60
INTESA SANPAOLO BAN ZCP 22/05/2018	1,61	1,61
KLEPIERRE SA GROUP ZCP 07/03/2018	0,28	0,28
MEDIOBANCA INTERNATIONAL CDN 20/04/2018	0,88	0,88
MEDIOBANCA INTERNATIONAL S A CDN 23/05/2018	1,61	1,61
MEDIOBANCA INTERNATIONAL ZCP 06/04/2018	1,00	1,00
NATIXIS EONICAP+0.14% 18/01/2018	2,00	2,00
REGIONS (FONCIERE DES) BTRPRE-CPTE ZCP 20/07/2017	0,40	0,40
REPSOL INTERNATIONAL FINANCE ZCP 09/02/2018	1,61	1,60
SAFRAN ZCP 23/01/2018	2,29	2,29
SANTANDER COMMERCIAL PAPER ES TAX ZCP 10/01/2018	2,41	2,41
SANTANDER CONSUMER ZCP 17/10/2017	2,01	2,01

Portefeuille titres (suite)

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
SAVENCIA SA ZCP 11/07/2017	1,20	1,20
SEB SA ZCP 08/03/2018	0,84	0,84
SEB SA ZCP 13/04/2018	0,52	0,52
SEB SA ZCP 19/03/2018	0,40	0,40
SOCRAM E3R+0.29% 10/07/2017	0,20	0,20
SOCRAM E3R+0.29% 30/06/2017	0,20	0,20
SOCRAM ZCP 09/01/2017	0,40	0,40
SOPRA STERIA GROUP ZCP 05/01/2018	0,02	0,02
SOPRA STERIA GROUP ZCP 06/06/2018	0,40	0,40
SOPRA STERIA GROUP ZCP 18/05/2018	0,40	0,40
SOPRA STERIA GROUP ZCP 22/05/2018	0,29	0,29
UNICREDIT ITALIA SPA CDNPRE CDN 23/05/2018	1,61	1,61
UNICREDIT SPA LONDON CDN 18/05/2018	2,41	2,41
VICAT ZCP 07/06/2018	0,36	0,36
VICAT ZCP 09/02/2018	0,44	0,44
VICAT ZCP 16/04/2018	0,92	0,92
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
OPC à capital variable	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

**Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres,
au cours de la période de référence**

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	1 860 049 318,36	2 107 259 654,16
Actions	-	-
Obligations	446 756 303,65	190 007 860,00
Titres de créances	1 413 293 014,71	1 917 251 794,16
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	1 855 244 107,08	2 153 421 712,39
OPC à capital variable	1 855 244 107,08	2 153 421 712,39

Promoteurs : OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Société de Gestion : OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Dépositaire et Conservateur : SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Gestion administrative et comptable : SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris